

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1751

18 août 2007

SOMMAIRE

Ashland Shipping Company S.A.	84004	Latina Energy S.A.	84010
Auchan International S.A.	84043	Man Glenwood Fund EU	84014
Bacur S.A.	84017	Marelo S.A.	84003
BEV Development S.A.	84043	M-Square Management S.à.r.l.	84026
Bondinvest S.A.	84041	Multi-Development S.A.	84021
Carthesio Holding S.A.	84044	Multis S.A.	84048
Castle Investments S.A.	84047	Nautic-Transport S.A.	84026
C.N. International SA	84046	Nectary S.à r.l.	84041
Compagnie Financière Ottomane S.A. ...	84003	Northern & Shell Luxembourg Sàrl	84012
CPI I&G Germany S.à r.l.	84021	P.I. Eastern Europe	84027
Crescendo Capitale Italia S.A.	84047	Pinelands Marine Panama S.A.	84011
Crescendo Family Holdings S.A.	84047	Queen Esther S.A.	84017
Dighomi Development Holdings	84033	Repero S.à r.l.	84033
Dristigheten	84031	Resin Finance (Luxembourg) S.A.	84019
DRS Holding S.A.	84019	R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Ray- mond Goedert S.A.)	84012
e-Capital Holding S.A.	84042	Rowil S.A.	84028
Elves S.A.	84047	Sherwood Properties S.A.	84046
EMG Participations S.A.	84046	Telefin S.A.	84002
Euroconsumers S.A.	84048	Tempelhof Holding	84014
Fatsa Imo S.A.	84004	Treshold Eagle S.A.	84002
Haines Invest S.A.	84028	Venusfin	84042
Heuertz - Nigro Architectes Société Civile	84031	Vitol Euroasia S.A.	84010
Indre Holding S.A.	84043	Vivaldi Europe S.A.	84027
InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l.	84044	Xylo S.A.	84048
InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l.	84044		
Key Capital S.A.	84021		

Telefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.805.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 14 mai 2007 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Ltd, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 14 mai 2007 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour TELEFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007081974/768/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Threshold Eagle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Danielle Van Acker, Administrateur, employée privée, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, employé privé, 121B, route de Luxembourg Bérelange, Luxembourg;
- Monsieur Johannes Van Meerkerk, Administrateur, employé privé, 48, De Kzeken, NL-2953 WK Alblasterdaan, Pays-Bas;
- Monsieur Johan Van Der Windt, Administrateur-Délégué, employé privé, 59, rue de Bridel, L-7217 Bérelange, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 25 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour TRESHOLD EAGLE S.A., Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2007083169/833/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Marelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 128.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2007

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 87, allée Leopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de trois administrateurs à compter de ce jour:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;
- Madame Claudine Boulain, employée privée, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg;
- Madame Sandrine Antonelli, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte la démission de TRUSTAUDIT S.A., société anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 73.125, dont le siège social est situé 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer trois administrateurs à compter de ce jour, à savoir:

- Monsieur Raymond Henschen, demeurant 20, rue Tony Neuman - L-2241 Luxembourg;
- Monsieur Monique Henschen-Haas, demeurant 20, rue Tony Neuman - L-2241 Luxembourg;
- Madame Bénédicte Robaye, demeurant professionnellement 87, allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes TRUSTAUDIT S.A., et nomme en son remplacement la société FIDUPLAN S.A., société anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 44.563, dont le siège social est situé 87, allée Leopold Goebel à L-1635 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes, à compter de ce jour.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007081975/1022/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Compagnie Financière Ottomane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 44.561.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 Mai 2004

Les mandats d'administrateurs de Mrs Dominique Megret, domicilié 3 rue du Général Appert (Paris) et Hervé Pinet, domicilié 16 rue Pétrarque, F-75016, Paris, viennent à échéance.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Mr Hervé Pinet pour une durée de 3 ans.

L'Assemblée nomme Mr Alain Bailly en tant qu'Administrateur pour une durée de 3 ans, administrateur domicilié 3, rue Um Haat, L-1898 Kockelscheuer.

Les mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

L'Assemblée renouvelle le mandat de MAZARS en tant que Réviseur d'Entreprises pour l'année 2004 et pour une durée de un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE S.A .

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007081987/9/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Ashland Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.702.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2007

- Acceptation de la démission de M. Laurent Mauler comme administrateur.
- Nomination de M. Karel Heeren, expert comptable, né le 14 février 2007 à Genk (Belgique), résidant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

ASHLAND SHIPPING COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081977/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03545. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Fatsa Imo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.504.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

1- Mr Anastasios George David, businessman, residing in Fragoklissias 9, Marousi, Athens, Greece, here represented by Mrs Danielle Schroeder, company director, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2- Mrs Nicola George David, private employee, residing 10-12 Karkavitsa Street Palaio Psychico, Athens, Greece, here represented by Mrs Danielle Schroeder, by virtue of a proxy given under private seal.

3- Mr Haralambos George David, businessman, residing in Fragoklissias 9, Marousi, Athens, Greece, here represented by Mrs Danielle Schroeder company director, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of FATSa IMO S.A.

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

The registered office of the company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purposes of the company are the purchase, the sale, the construction and management of real estates as well as the taking of participating interests in whatsoever form, in other companies, the management, control and development of such participating interests either in Luxembourg or abroad.

The company may borrow on or without mortgage, it may grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

In general, the company may carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand two hundred euro (EUR 31,200.-), represented by Three hundred and twelve (312) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holders, except those for which the Law prescribes the registered form.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the company has a Sole Shareholder, the company may be managed by a Sole Director only who does not need to be the shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the company. The directors(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Art. 5. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors elects a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 6. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or by the individual signature of the delegate of the board or of the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or by the Sole Director or by the managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of the shareholders of the company. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the second Monday of June at 11.00 a.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31 of December 2007.

2.- The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

	Shares
1.- Mr Anastasios G. David, prenamed, three hundred and ten shares	310
2.- Mrs Nicola G. David, prenamed, one share	1
3.- Mr Haralambos G. David, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and twelve shares	312

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand two hundred euro (EUR 31,200.-) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3) Are appointed as directors:

a.- Mr Antoine Hientgen, economist, residing in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

b.- Mrs Danielle Schroeder, company director, residing in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

c.- Mr Rocco Antonio Raffa, lawyer, residing in 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDEX-AUDIT S.à r.l., Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse R.C.S. Luxembourg B 48.513

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1- Monsieur Anastasios George David, homme d'affaires, résidant à Fragoklissias 9, Marousi, Athènes, Grèce
ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

2- Madame Nicola George David, employée privée, résidant à 10-12 Karkavitsa Street, Palaio Psychico, Athènes, Grèce
ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

3- Monsieur Haralambos George David, homme d'affaires, résidant à Fragoklissias 9, Parousie, Athènes, Grèce
ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de FATSA IMO S.A.

La société peut avoir un associé unique (l'associé unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la société (le conseil d'administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'administrateur unique) par une décision de l'administrateur unique.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la construction et la gérance d'immeubles ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ayant un tel but ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celles-ci au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter, hypothéquer et elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances et garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) représenté par trois cent douze (312) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, Surveillance

Art. 4. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs ou dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'administrateur unique, ou par la signature individuelle de la personne à ce délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou par l'administrateur unique ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin, à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

	Actions
1.- M. Anastasios G. David, prédésigné, trois cent dix actions	310
2.- Mme Nicola G. David, prédésignée, une action	1
3.- M. Haralambos G. David, prédésigné, une action	1
Total: trois cent douze actions	312

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

- 3) Sont nommés administrateurs:

- a.- Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à 21, boulevard Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- b.- Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- c.- Monsieur Rocco Antonio Raffa, avocat, demeurant à 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

- 4) Est nommé commissaire:

- FIDEX-AUDIT Sàrl, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-48.513.

- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2012.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/16223. — Reçu 312 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082904/242/308.

(070092028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

**Latina Energy S.A., Société Anonyme,
(anc. Vitol Euroasia S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.486.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of VITOL EUROASIA S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 101.486 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 881 of August 31, 2004.

The Meeting was opened at 5.00 p.m. and chaired by Me Céline Pignon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Carole Daniel, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Jean-Claude Wolff, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of the convening notices; and

2) Change of the Company's name into LATINA ENERGY S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

IV.- The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's name into LATINA ENERGY S.A. and to amend article 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« Art. 1. Form and name.

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of LATINA ENERGY S.A. (the Company).»

There being no further item on the agenda, the Meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de VITOL EUROASIA S.A., une société anonyme, ayant son siège sociale au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.486 (la Société), constituée suivant acte daté du 18

juin 2004 de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 881 du 31 août 2004

L'Assemblée s'est ouverte à 17.00 heures et est présidée par la Présidente, M^e Céline Pignon, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire Madame Carole Daniel, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur M^e Jean-Claude Wolff, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par eux sont mentionnées sur la liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes, les membres du bureau ainsi que par le notaire soussigné, demeureront annexés au présent acte.

II.- Il ressort de la présente liste de présence que l'entière part de capital social souscrit de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée puisse valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation; et
- 2) Changement de la dénomination sociale de la Société en LATINA ENERGY S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

IV.- L'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en LATINA ENERGY S.A. et de modifier l'article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et nom.**

1.1 Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de LATINA ENERGY S.A. (la Société).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Pignon, C. Daniel, J.-C. Wolff, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2095. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083837/242/92.

(070092850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pinelands Marine Panama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.703.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2007

- Acceptation de la démission de M. Laurent Mauler comme administrateur.
- Nomination de M. Karel Heeren, expert comptable, né le 14 février 2007 à Genk (Belgique), résidant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

PINELANDS MARINE PANAMA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007081978/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

**R. Goedert S.A. (anciennement société anonyme des anciens établissements Raymond Goedert S.A.),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.459.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2007

Les actionnaires décident de confier le mandat de réviseur à la société PKF ABAX AUDIT, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007081979/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Northern & Shell Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.441.

—
In the year two thousand and six, on the thirtieth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of NORTHERN & SHELL LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, 5th floor, L-1724 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 22 November 2006, whose articles of incorporation have not yet been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

To this end, appears:

NORTHERN & SHELL LIMITED, sole shareholder, with registered office in London, UK;

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy here attached.

The proxy requests the notary to act that:

The 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the amendment of the financial year of the Company;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and

considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

After due and careful consideration it was unanimously resolved to exceptionally terminate as at 30 November 2006 the current financial year of the Company, having started on 22 November 2006. Consequently, the next financial year of the Company shall begin on 1 December 2006 and terminate on 31 December 2006 as provided for in article 17 of the articles of association, and each subsequent financial year of the Company shall then begin on 1 January and end on 31 December.

There being no further business, the meeting is declared closed

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé de NORTHERN & SHELL LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, 5e étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée par un acte notarié du 22 novembre 2006 du notaire soussigné et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

A cette fin, comparait NORTHERN & SHELL LIMITED, avec siège à Londres, UK, seul associé. Ici représenté par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration ci-annexée.

Le mandataire requiert le notaire d'acter que

Les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (25 euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Approbation de la modification de l'exercice social de la Société;
- 3.- Divers.

Après que l'associé ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Après un examen minutieux, il a été unanimement décidé de clôturer exceptionnellement l'exercice fiscal actuellement en cours de la Société au 30 novembre 2006, celui-ci ayant commencé le 22 novembre 2006. Par conséquent, le prochain exercice fiscal de la Société commencera au 1^{er} décembre 2006 et terminera au 31 décembre 2006, comme le prévoit l'article 17 des statuts. Par la suite, chaque exercice social postérieur de la Société commencera au 1^{er} janvier et finira au 31 décembre.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 19, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082207/242/91.

(070091021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Tempelhof Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 84.837.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire, au siège à Luxembourg, en date du 7 juin 2007

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, l'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateurs:

- Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Hilger, demeurant à Bridel;
- Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Le mandat du commissaire étant venu à échéance, l'Assemblée décide d'appeler à la fonction de Commissaire:

- PKF ABAX AUDIT S.à r.l. 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007081980/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Man Glenwood Fund EU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.775.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of the month of June,

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of MAN GLENWOOD FUND EU (hereafter referred to as the «Company»), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 81 775) incorporated under the name of MAN-GLENWOOD ABSOLUTE RETURN STRATEGIES pursuant to a notarial deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, on 30 April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 5 June 2001, number 410. The Articles were amended on 31 May 2002 pursuant to a notarial deed of Me Henri Hellinckx notary then residing in Mersch, published in the Mémorial of 20 August 2002, number 1223.

The meeting was opened at 2.00 p.m. and presided by Mrs Antoinette Farese, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Alexandra Schmitt, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Emmanuelle Schneider, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Company with effective date on 1 August 2007.

2. If item 1 is approved, to appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg as liquidator and to determine its powers and remuneration.

II. The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 1 June 2007 to all the shareholders by registered mail.

III. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list that out of the 1322251 shares in issue 1011417 shares are present or represented at the meeting;

V. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting by 1011417 favourable votes, 0 abstentions and votes against decides to put the Company into liquidation with effective date on 1 August 2007.

Second resolution

The meeting by 1011417 favourable votes, 0 abstentions and votes against appoints BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., having its registered office at Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg as liquidator (hereafter the «Liquidator»).

The Liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»). The Liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte, qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de MAN GLENWOOD FUND EU (ci-après nommé la «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 81 775) constituée sous le nom de MAN-GLENWOOD ABSOLUTE RETURN STRATEGIES suivant acte notarié reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 30 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 5 juin 2001, numéro 410. Les statuts ont été modifiés le 31 mai 2002 suivant acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial du 20 août 2002, numéro 1223.

L'assemblée a été ouverte à 14.00 heures et présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président nomme comme secrétaire Madame Alexandra Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Emmanuelle Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constituée, Madame le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la société avec effet au 1^{er} août 2007.

2. En cas d'approbation du Point 1, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. (représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach), Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg en qualité de Liquidateur et fixation de ses pouvoirs et rémunérations.

II. La présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour envoyé le 1^{er} juin 2007 à tous les actionnaires par lettre recommandée.

III. Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence; la dite liste de présence signée par la présidente, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varient par les comparants resteront aussi annexées au présent acte.

IV. Il apparaît de la dite liste de présence que des 1.322.251 actions émises 1.011.417 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée;

V. Comme résultat de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur les points de l'ordre du jour.

Alors l'assemblée, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée par 1011417 votes en faveur, 0 abstentions et 0 votes contre décide de mettre la société en liquidation avec effet au 1^{er} août 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée par 1011417 votes en faveur, 0 abstentions et 0 votes contre décide de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., ayant son siège social au Centre Etoile, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg comme liquidateur (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus lui conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur sera habilité prendre toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le Liquidateur est habilité à dispenser le conservateur des hypothèques de l'inscription d'office et des privilèges généraux et des droits préférentiels, de renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, privilèges, hypothèques et droits de résolution, consentir à délivrer et libérer, avec ou sans paiement, tous droits préférentiels et hypothèques, à opérer toutes inscriptions hypothécaires, contraintes, saisies, et autres inscriptions.

Le Liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se fier aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, de déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, cette partie de ses compétences et pour une durée qu'il peut déterminer, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Ces résolutions adoptées, l'assemblée approuve que l'audit des comptes de liquidation sera effectué par un réviseur autorisé de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française, et à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Le document qui a été lu par le notaire instrumentant aux comparants tous connus par le notaire par noms, prénoms, état civil et adresse, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Farese, A. Schmitt, E. Schneider, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/15.874. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082269/206/139.

(070090755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Bacur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.230.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2007

Les actionnaires décident de confier le mandat de commissaire à Monsieur Armand Fohl, employé privé, demeurant à 2, rue du Kiem, Moutfort. Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007081981/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Queen Esther S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.491.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Roy Reding, avocat à la Cour, demeurant à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem,

2.- Madame Karin Reuter, notaire, demeurant à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUEEN ESTHER S.A.

La société aura son siège social dans la Ville de Luxembourg.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la vente ainsi que la mise en valeur d'immeubles pour son propre compte.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. La loi du dix août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Roy Reding, préqualifié, cinquante actions	50
2.- Madame Karin Reuter, préqualifiée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille euros (1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Roy Reding, préqualifié,

Madame Josefa Charlotte dite Josette Lenertz, retraitée, demeurant à L-6231 Bech, 2, Neidiirfchen,

Madame Marie Thérèse Hansen, retraitée, demeurant à L-1857 Luxembourg, 104, rue du Kiem.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- La société anonyme REVILUX S.A. établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué de la société.

4.- Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis, Madame Josette Lenertz et Madame Thérèse Hansen étant représentées par Monsieur Roy Reding, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 27 juin 2007.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Roy Reding prénommé comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Reding, K. Reuter, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 2 juillet 2007, Relation: RED/2007/639. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 juillet 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007082926/240/91.

(070091739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

DRS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.928.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Mai 2007

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt folgende Verwaltungsmitglieder von ihrem Mandat abzurufen:

- Frau Josée Schwall, wohnhaft in L-6730 Grevenmacher, 30, Grand-Rue
- Herrn Norbert Ebsen, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-Berbourg

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen folgende Personen in den Verwaltungsrat zu berufen:

- Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel
- Herrn Norbert Ebsen, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 7, rue de l'Eglise
- Herrn Rainer Erz, wohnhaft in D-54487 Wintrich, 22, Rosenstrasse

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 6 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen die Wiederwahl von Herrn Roland Ebsen, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, zum delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten.

Das Mandat des soeben ernannten delegierten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 7 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Wiederwahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des soeben ernannten Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Für Gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007081983/745/36.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Resin Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.874.

L'an deux mille six le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.874, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, constituée suivant acte reçu le 5 novembre 1992, publié au Mémorial C n ° 39 du 27 janvier 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du 27 juillet 1994, publié au Mémorial C n ° 481 du 24 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van den Eeckhaut employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1184 du 17 juin 2006 et numéro 1339 du 11 juillet 2006;
- aux journaux «Le Quotidien» et «Le Letzebuurger Journal» des 17 juin et 11 juillet 2006 ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1- Mise en liquidation de la société
- 2- Nomination du liquidateur, HRT RÉVISION S. à r.l.

C) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les 5.000 (cinq mille) actions actuellement en circulation, 4 (quatre) actions seulement sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Qu'une première assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie le 13 juin 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui soumis à la présente assemblée, mais que cette dernière assemblée n'étant pas régulièrement constituée pour défaut de quorum de présence requis par la loi, comme cela résulte plus amplement du procès-verbal dressé à cette occasion par le notaire instrumentant, lequel procès-verbal a été enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2006, volume 28CS, folio 82, case 7.

E) Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée en tant que deuxième assemblée est régulièrement constituée, aucun quorum de présence n'étant requis, et peut en conséquence délibérer et décide valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé, Monsieur le président a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

HRT RÉVISIONS S. à r.l. avec siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Sprimont, A.-L. Van Den Eeckhaut, S. Arpea, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, vol. 154S, fol. 93, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007082265/211/72.

(070090698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Key Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.533.

Il résulte d'une lettre en date du 4 juin 2007 que:

le siège social et les mandats des administrateurs à savoir M. Guy Lanners, M. John Weber et M. Aniel Gallo, sont dénoncés avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007081984/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Multi-Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.695.

Il résulte d'une lettre en date du 4 juin 2007 que:

le siège social et les mandats des administrateurs à savoir M. Fred Alessio, M. Albert Schiltz et M. John Weber, sont dénoncés avec effet immédiat.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007081985/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle and its principal place of business at 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States, here represented by Ludovic Samonini, juriste, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy hereto attached, the sole partner of CPI I&G Germany S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16th February 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole partner holds one hundred (100) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to forty-three thousand seven hundred and fifty Euro (€43,750) by the issue of (250) new shares to be referred to in the articles of incorporation as «class A shares» of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€125) each together with a concurrent redenomination of the one hundred (100) existing shares to be referred to as «class A shares» and definition of the rights and obligations of the class A shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC and consequential amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation.

C. Amendment of article 16 of the Company's articles of incorporation.

D. Insertion of a new article 17 and renumbering of the current article 17 into article 18.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€12,500) to forty-three thousand seven hundred and fifty Euro (€43,750) by the issue of two hundred and fifty (250) new shares to be denominated «class A shares» of a par value of one hundred and twenty-five Euro (€125) each to be subscribed and paid in full in cash by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC.

The new class A shares referred to above have been subscribed and paid in full by the sole member.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to redenominate the one hundred (100) existing shares into class A shares. The sole partner further resolved to define the rights and the obligations of the issued class A shares as follows:

Art. 6 shall be amended as follows:

« **Art. 6.**

6.1 The capital is set at forty-three thousand seven hundred and fifty (€43,750) divided into three hundred and fifty (350) class A shares of one hundred and twenty-five Euro (€125) each.

6.2 Each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) (and any instruments, notes, certificates or securities convertible into shares of such class) bears preferential financial rights to the Investment (and the underlying assets) made by the Company in relation with the issue of shares in such class. The classes of shares of the Company relate to the Investments as follows:

- Class A: Pacific House Investment.

6.3 The sole manager or as the case may be the board of management shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares (and the related Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Investments and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans if any in relation to such Investment.

6.4 The holder of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such class.

6.5 For the purposes of this article 6, the following terms shall have the following meaning:

Class Means a class of shares issued by the Company with respect to a specific Investment;

Investment Means each investment made by the Company into real estate property either directly or indirectly through wholly owned subsidiaries or through joint venture companies or otherwise;

Investment Net Income Means any income derived from the Investment relating to a class of shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profits (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including prepayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses;

Pacific House Investment Means the investment by way of shares, loans or otherwise in the property registered in the Land Register of the Local Court of St. Georg-Nord, Hamburg, volume 83, folio 2950, subplots 425,1803, registered type and use building and open area, trade and economy, 3,022.00 sqm (and the underlined assets).

6.6 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179(2) of the law related to commercial companies as amended; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company shall have to be established inviting, and that the clauses related to shareholders meetings will not apply.»

Third resolution

It is resolved to amend article 16 of the Company's articles of incorporation by adding the following paragraphs:

«Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Investment. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Investment to which the class relates:

a. First all debts and liabilities of the Company (regardless of Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they belong (i.e. in relation with the relevant Investment for that class) or, if

that is not possible, distributed rateably among all class of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

b. Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata among all classes of shares.

c. To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed rateably among the relevant holders of such class of shares.

Fourth resolution

It is resolved to insert a new article 17 and to renumber current article 17 into article 18. The new article 17 shall read as follows:

«The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class by an extraordinary general meeting of shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of these articles of incorporation.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of a class of shares, the sole manager or the board of management shall on the basis of interim accounts of the Company not older than 8 days and the internal accounts referred to in article 6 determine the Class Available Amount for the repurchased class while taking into account the overall situation of the Company.

The Class Available Amount shall be distributed rateably to the shareholders of the relevant class repurchased.

For the purposes of this article 17:

Class Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) relating to the Investment to which the relevant class of shares belongs to but (i) less the result, if positive, of any Investment Losses of that class (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves relating to the relevant Investment and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation determined on the basis of interim accounts of the Company.

Investment Losses Means any losses (including carried forward losses relating to the relevant Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Investment) and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses assessed fairly but irrevocably by the sole manager or the board of management) and the Company's non recoverable losses.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am sechszwanzigsten Tag des Monats April.

Erschien vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg:

CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, eine Gesellschaft gegründet gemäss den Gesetzen des Staates Delaware, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle und Verwaltungssitz in 731 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Vereinigte Staaten von Amerika, hier vertreten durch Ludovic Samonini, mit Wohnsitz in Luxemburg, ermächtigt durch beigefügte Vollmacht, und alleiniger Gesellschafter der CPI I&G Germany S.à.r.l. (die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des Notars M^e Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 16. Februar 2007, derzeit noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle ausgegebenen einhundert (100) Anteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagessordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

A. Erhöhung des Aktienkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€12.500) auf dreiundvierzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (€43.750) durch Ausgabe von zweihundertfünfzig (250) neuen Anteilen, die in der Gesellschaftssatzung

als «Klasse A Anteile» bezeichnet werden und einen Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€125) besitzen und Umbenennung der einhundert (100) bestehenden Anteile in «Klasse A Anteile» und Bestimmung der Rechte und Pflichten der Klasse A Anteile.

B. Zeichnung und Bezahlung der auszugebenden Anteile durch CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC und infolgedessen Änderung des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft.

C. Änderung des Artikels 16 der Satzung der Gesellschaft.

D. Einführung eines neuen Artikels 17 und Umbenennung des aktuellen Artikels 17 in Artikel 18.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, das Aktienkapital der Gesellschaft von zwölftausendfünfhundert Euro (€12.500) auf dreiundvierzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (€43.750) durch Ausgabe von zweihundertfünfzig (250) neuen Anteilen unter der Bezeichnung «Klasse A Anteile» mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€125) gegen Bareinlage durch CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP LLC, zu erhöhen.

Die neuen Klasse A Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet und vollständig bezahlt.

Beweis über obige Bareinlage wird dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der obengenannten Aktienkapitalerhöhung wird beschlossen, die einhundert (100) bestehenden Anteile in Klasse A Anteile umzubennenen. Der alleinige Gesellschafter beschliesst darüber hinaus die Rechte und Pflichten der Klasse A Anteile wie folgend festzusetzen:

Artikel 6 wird wie folgend abgeändert:

«Art. 6.

6.1 Das gezeichnete Aktienkapital wird auf dreiundvierzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (€43.750) festgesetzt, unterteilt in dreihundertfünfzig (350) Klasse A Anteile mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€125).

6.2 Jede Klasse von Anteilen (unabhängig vom Zeitpunkt der Ausgabe der Anteile innerhalb einer Klasse) (und alle Handelspapiere, Schuldscheine, Schuldverschreibungen oder Wertpapiere, die in Anteile einer solchen Klasse unwandelbar sind) verfügt über finanzielle Vorzugsrechte bezüglich der Investition (und der zugrunde liegenden Aktivmasse) der Gesellschaft, die im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen einer solchen Klasse steht. Die Klassen der Anteile der Gesellschaft stehen in Relation zu den Investitionen wie folgt:

- Klasse A Anteile: Pacific House Investition

6.3 Der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung soll innerhalb der Konten der Gesellschaft Unterkonten für jede Klasse (und die entsprechende Investition) führen; diese Unterkonten sollen den im Zusammenhang mit den Anteilen solcher Klasse erhaltenen Erlös ausweisen und den Gebrauch dieses Erlöses (insbesondere die entsprechende Investitionen und jedes daraus resultierende Einkommen), ebenso wie eventuelle Fremdfinanzierung, umwandelbare Schuldverschreibungen oder Darlehen im Zusammenhang mit einer solchen Investition.

6.4 Der Inhaber von Anteilen einer bestimmten Klasse hat ein ausschliessliches Recht über das Investitionsnettoeinkommen in dieser Klasse.

6.5 Zum Zwecke dieses Artikels 6, haben folgende Ausdrücke folgende Bedeutung:

Klasse bedeutet eine Klasse von Anteilen der Gesellschaft ausgegeben im Zusammenhang mit einer spezifischen Investition;

Investition bedeutet jede Investition im Immobilienbereich, die von der Gesellschaft gemacht wird, ob im Wege einer direkten oder indirekten Investition über eine hundertprozentige Tochtergesellschaft oder mittels einer Gemeinschaftsunternehmung, oder in irgendeiner anderen Form;

Investitionsnettoeinkommen bedeutet jedes Einkommen aus einer Investition im Zusammenhang mit einer Klasse und zwar der Nettobetrag aus einer ganzen oder nur teilweisen Verfügung über die betreffende Investition (Verfügung gleichbedeutend mit Übertragung oder Beiträge jeder Art) sowie Dividenden oder andere Ausschüttungen, Zinsen, Erträge, Rückzahlungen des Kapitals oder anderes Einkommen sowie Erträge bezüglich der betreffenden Investition und die Aktivmasse sowie von der Gesellschaft ausgeschüttete oder ihr zuzurechnende Rücklagen bezüglich der Ausgabe der entsprechenden Klasse von Anteilen wie z.B. Anteilsprämien oder vorgetragene Gewinne (bezüglich der entsprechenden Investition) abzüglich aller Kosten, Gebühren oder Ausgaben bezüglich der entsprechenden Investition (einschliesslich Vorauszahlungen von Schulden die zur Durchführung der entsprechenden Investition gemacht wurden), des pro rata - Anteils der Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber unwiderruflich vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und der unerstattlichen Verluste der Gesellschaft;

Pacific House Investment bedeutet die Investition mittels Anteilen, Units, Darlehen oder andernfalls bezüglich Grundbesitz, das im Grundbuch des Amtsgerichtes von St. Georg-Nord, Hamburg, Band 83, Blatt 2950, Unterparzellen 425, 1803, registriert als bebaut und unbebaut, Handel und Wirtschaft, 3.022,00 qm (und der zugrunde liegenden Aktivmasse).

6.6 Wenn und solange alle Anteile in der Hand eines Anteilseigners liegen, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.»

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern durch die Einführung folgender Absätze:

«Bei Auflösung der Gesellschaft, ist der Liquidationserlös jeder Klasse der Betrag, zu dem diese Klasse im Zusammenhang mit der entsprechenden Investition berechtigt ist. Jede Klasse ist zu einem Liquidationserlös berechtigt, der bezüglich der passenden Investition wie folgt bestimmt wird:

a. Zuerst werden alle Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft (ohne Rücksicht auf die Investition) bezahlt. Diese Schulden und Verbindlichkeiten werden der Klasse zugeschrieben, welcher sie angehören (beziehungsweise der entsprechenden Investition für diese Klasse) oder, falls eine solche Zuordnung nicht möglich ist, werden die Schulden und Verbindlichkeiten allen Klassen zugeschrieben im Verhältnis zum Aktienkapital verkörpert durch die Klassen.

b. Dann wird der entsprechende Betrag der Verbindlichkeiten jeder Klasse mit der Aktivmasse, einschliesslich insbesondere der jeweiligen Investition und die dieser Klasse zuzuschreibenden Rücklagen, derselben Klasse verrechnet. Aktivposten, die nicht einer bestimmten Klasse zugeschrieben werden können, werden pro rata den verschiedenen Klassen zugeschrieben.

c. Falls der so errechnete Betrag für eine Klasse negativ ausfallen sollte, ist diese Klasse zu keinem Liquidationserlös berechtigt. Der negative Betrag wird pro rata allen Klassen zugeteilt, soweit ein ausgleichfähiger positiver Betrag vorhanden ist. Der Überschuss in einer bestimmten Klasse wird pro rata den Anteilinhabern der jeweiligen Klasse zugeteilt.»

Vierter Beschluss

Es wird beschlossen, einen neuen Artikel 17 in die Satzung der Gesellschaft einzuführen und den aktuellen Artikel 17 in Artikel 18 umzubenennen. Der neue Artikel 17 lautet wie folgend:

«Das Aktienkapital der Gesellschaft kann herabgesetzt werden durch die Annulierung von Anteilen, einschliesslich durch Annulierung einer oder mehrerer Klassen durch Rückkauf und durch Annulierung aller ausgegebenen Anteile in der entsprechenden Klasse(n) durch den Beschluss einer Ausserordentlichen Generalversammlung, für dessen Wirksamkeit die Anforderungen an Quorum und Mehrheiten entsprechend einer Entscheidung über eine Satzungsänderung gelten.

Im Falle einer Herabsetzung des Aktienkapitals durch den Rückkauf und die Annulierung einer Klasse von Anteilen, soll der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung, unter Berücksichtigung von Interimskonten der Gesellschaft, die nicht älter als 8 Tage sein dürfen, und der im Artikel 6 erwähnten Unterkonten, und unter Berücksichtigung der gesamten Lage der Gesellschaft, den «Verfügbaren Betrag für eine Klasse» hinsichtlich der jeweiligen zurückgekauften Klasse festsetzen.

Der Verfügbare Betrag für eine Klasse wird pro rata den Anteilinhabern dieser zurückgekauften Klasse zugeteilt.

Zum Zwecke dieses Artikels 17:

Verfügbare Betrag für eine Klasse bedeutet der Gesamtbetrag des Nettogewinns der Gesellschaft (einschliesslich vorgetragene Gewinne) bezüglich der Investition auf welche sich die Klasse bezieht, vermindert um (i) das Saldo, falls positiv, von Investitionsverlusten der jeweiligen Klasse (einschliessend vorgetragene Verluste) als ein positiver Betrag ausgedrückt minus alle frei ausschüttbaren Anteilsprämien und andere frei ausschüttbaren Rücklagen bezüglich dieser Investition und (ii) den Betrag der per Gesetz oder Satzung vorgeschriebenen Rücklagen, festgesetzt auf Grund der Interimskonten der Gesellschaft.

Investitionsverluste bedeutet alle Verluste (einschliesslich vorgetragene Verluste bezüglich einer Investition) und alle Kosten oder Gebühren bezüglich dieser Investition (einschliesslich Vorauszahlung von Schulden, die zur Verwaltung der entsprechenden Investitionen gemacht wurden) und den pro rata Anteil an den Betriebskosten der Gesellschaft (angemessen aber unwiderruflich vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung festgesetzt) und die unersetzlichen Verluste der Gesellschaft.»

Kosten

Der Betrag der von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, wird auf EUR 2.000,- geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worueber die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde

Nach Verlesung des Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Personen, unterzeichneten sie gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: L. Samonini, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, Relation: LAC/2007/7032. — Reçu 312,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 21. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007083920/242/257.

(070092648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Nautic-Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 60.877.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Juli 2007

Punkt 3 der Tagesordnung:

Der Abberufung von folgendem Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig zugestimmt:

Frau Jaroslava Hromadkova, Gastwirtin, wohnhaft in D-47119 Duisburg, 27, Dammstrasse.

Ihr wird für die Ausübung ihres Mandats Entlastung erteilt.

Punkt 4 der Tagesordnung:

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Monsieur Roland Ebsen, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kushegässel.

Das Mandat wird auf 3 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007081986/745/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

M-Square Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.507.

—
Extrait des décisions des associés en date du 28 juin 2007

Les associés, conformément à l'article 14 des statuts, prennent les décisions suivantes:

- Ils décident de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 60, Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg.

- Suite à la démission de Monsieur Philip Coates de sa fonction de gérant, avec effet immédiat, ils décident de nommer la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège au 60, Grand-Rue, 1^{er} étage à L-1660 Luxembourg au poste de gérant en remplacement de Monsieur Coates. La société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. est nommée pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

M-SQUARE MANAGEMENT S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007082098/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Vivaldi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.345.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 19 juin 2007

Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES s.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL s.a., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C S.A.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007082083/813/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00249. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

P.I. Eastern Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.547.

—
Resolution of the Meeting of the Board of Directors held on May 20th, 2005

Participants:

Constantin Graf von Berckheim

Peter Aicher

Agenda:

Authorized representative for P.I. EASTERN EUROPE

It is hereby resolved as follows:

The Board of Directors decided to appoint Mrs Bernadette Magnée as «Authorized Representative» («Fondé de Pouvoirs» of P.I. EASTERN EUROPE S.A. She is binding the company by her sole signature.

C. Graf von Berckheim / P. Aicher

Director / Director

Résolution de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 mai 2005

Participants:

Constantin Graf von Berckheim

Peter Aicher

Ordre du jour:

Fondé de pouvoir de P.I. EASTERN EUROPE

Il a été décidé ce qui suit:

Le conseil d'administration a décidé de désigner Mme Bernadette Magnée en tant que fondé de pouvoir de P.I. EASTERN EUROPE S.A. Elle lie la société par sa seule signature.

C. Graf von Berckheim / P. Aicher

Administrateur / Administrateur

Strassen, le 21 février 2007.

Pour traduction conforme à l'original
F. Marschall
Traductrice assermentée

Référence de publication: 2007082733/4376/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01802. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Rowil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 86.738.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 27 juin 2007

Les mandats des administrateurs suivants: A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l., et A.T.T.C. SERVICES s.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL s.a., sont renouvelés pour un nouveau terme statutaire de six années se terminant à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C.S.A.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007082084/813/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Haines Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.430.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N°8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de HAINES INVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin à 09.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N°8, (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques), une action	1
Total: quinze mille cinq cents actions	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées et représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Laurent Muller, employé privé, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Frédéric Muller, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
 - c) Monsieur Tom Faber, économiste, né à Munich, (Allemagne), le 5 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.849.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2007. Relation GRE/2007/2786. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 11 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007082818/231/143.

(070090661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Dristigheten, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.487.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 juillet 2007, enregistré à Grevenmacher, en date du 5 juillet 2007, Relation GRE/2007/2903,

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois DRISTIGHETEN, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 100.487, a été prononcée par l'associé unique, la société STENFAGEL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg B 106.289, le 4 juillet 2007, avec effet immédiat,

- que l'associé unique a accordé décharge aux gérants de la société,

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant la durée de cinq années au siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 10 juillet 2007.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007082093/213/21.

(070090194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Heuertz - Nigro Architectes Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-5312 Contern, 8, rue Von der Fetz.

R.C.S. Luxembourg E 3.702.

STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juin

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Marielle Heuertz, née le 7 mars 1965 à Luxembourg-ville (Luxembourg), de nationalité luxembourgeoise et domiciliée à L-5312 Contern, au 8, rue Von der Fetz.

2.- Monsieur Joacchino Nigro, né le 18 novembre 1973 à Rocourt (Belgique), de nationalité italienne, et domicilié à L-5310 Contern, 6A, rue de Moutfort.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile sous la dénomination de HEUERTZ - NIGRO ARCHITECTES, Société Civile.

Art. 2. La société a pour objet, dans le respect des règles de déontologie de l'ordre des architectes, l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle et d'expertise dans le domaine de l'architecture et/ou de l'urbanisme ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de toute activité commerciale ou industrielle.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cet intéressement ne peut avoir pour effet de faire perdre à la société son caractère civil.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et/ou porter atteinte à l'indépendance professionnelle qui caractérise l'activité libérale d'architecte, et s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. La société peut être dissoute par une décision unanime des associés prise en assemblée générale extraordinaire, qui fixera en même temps la date où cette décision prendra effet.

Art. 4. Le siège social est établi à L-5312 Contern, 8, rue Von der Fetz.

Titre 2. Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de 2.000,- EUR (deux mille euros) représenté par 20 parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros).

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.-) Par Mademoiselle Marielle Heuertz, préqualifiée dix parts sociales	10
2.-) Par Monsieur Joacchino Nigro, préqualifié dix parts sociales	10
Total:	20

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 2.000,- EUR (deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession de parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du code civil. Entre vifs, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elle ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'après l'agrément de tous les associés qui ont un droit de préemption.

La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre 3. Administration

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des gérants.

Art. 8. Les documents techniques sont valablement signés par un associé.

Art. 9. Il sera dressé chaque année au 31 décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés. Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés, proportionnellement à leur participation dans le capital social; les pertes, s'il en existe, seront supportées dans les mêmes proportions.

Art. 10. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, chaque part sociale donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation de la gérance ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés.

Titre 4. Dissolution et liquidation

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par la gérance, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre 5. Disposition générale

Art. 13. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés préqualifiés, représentant ensemble l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- la société est gérée et administrée par 2 gérants.
- l'assemblée nomme aux fonctions de gérants:

- Mademoiselle Marielle Heuertz, architecte, domiciliée à L-5312 Contera, 8, rue Von der Fetz,
- Monsieur Joacchino Nigro, domicilié à L-5310 Contern, 6A, rue de Moutfort.
- l'adresse du siège de la société est fixé à L-5312 Contern, 8, rue Von der Fetz.

Dont acte, fait et passé sous seing privé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, en l'Etude de Maître Bernard Felten à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

M. Heuertz / J. Nigro
Associée / Associé

Référence de publication: 2007082826/320/87.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03556. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Repero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.724.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 juillet 2007, enregistré à Grevenmacher, en date du 5 juillet 2007, Relation GRE/2007/2902,

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois REPERO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 95.724, a été prononcée par l'associé unique, la société de droit chypriote BARITONE LIMITED, ayant son siège social à Thiseos 4 Egkomi P.C. 2413 Nicosia, Chypre, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro HE 163377, le 4 juillet 2007, avec effet immédiat,

- que l'associé unique a accordé décharge aux gérants de la société,

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant la durée de cinq années au siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 10 juillet 2007.

J. Gloden
Notaire

Référence de publication: 2007082094/213/21.

(070090192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Dighomi Development Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.448.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 9, Columbus centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered under number 325948,

represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 June 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DIGHOMI DEVELOPMENT HOLDINGS (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

84037

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des British Virgin Islands, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 325948

Ici représentée par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DIGHOMI DEVELOPMENT HOLDING (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition

et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, partout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth of the Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas.
2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parie l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire,
Signé: P.-Y. Champagnon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007. LAC/2007/13427. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007082840/220/411.

(070090990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Nectary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.488.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 juillet 2007, enregistré à Grevenmacher, en date du 5 juillet 2007, Relation GRE/2007/2904,

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois NECTARY S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 89.488, a été prononcée par l'associé unique, la société de droit chypriote EVIKE LIMITED, ayant son siège social à Afroditis 25, 2nd Floor, office 204, P.C. 1060, Nicosia, Chypre, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro 183170, le 4 juillet 2007, avec effet immédiat,

- que l'associé unique a accordé décharge aux gérants de la société,

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant la durée de cinq années au siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 10 juillet 2007.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2007082095/213/21.

(070090190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Bondinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 53.986.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 26 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Madame Donata Regis, dirigeant d'entreprises, demeurant località Agello I-62027 San Severino Marche; Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration;

- Monsieur Aldo Piceni, dirigeant, demeurant à I-24100 Bergamo, via Damiano. 8, Administrateur;

- Madame Lilliana Pedrazzo, administrateur, demeurant à I-23895 Sirtori, Via Lissolo 7, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs et du Président du Conseil d'Administration prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, la société DELOITTE & TOUCHE S.p.A., Viale Papa Giovanni XXIII, 86, I-24121 Bergamo en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

BONDINVEST S.A.

D. Regis / A. Piceni

Présidente / Administrateur

Référence de publication: 2007083103/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

e-Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.733.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société e-CAPITAL HOLDING S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mai 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 mai 2007 Relation: EAC/2007/4829.

- que la société e-CAPITAL HOLDING S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.733,

constituée suivant acte notarié du 14 septembre 1999 et publié au Mémorial C numéro 911 du 1^{er} décembre 1999; les statuts de la prédite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné en date du 31 janvier 2002 et publié au Mémorial C numéro 930 du 19 juin 2002, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale

se trouve à partir de la date du 4 mai 2007 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 avril 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivré au fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007082096/239/30.

(070090156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Venusfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.406.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 mai 2007

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
VENUSFIN
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007082665/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

BEV Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.609.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 15 juin 2007.

Les administrateurs MM Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

EXPERTA LUXEMBOURG
C. Day-Royemans / I. Marechal-Gerlaxhe
Vice-President / -

Référence de publication: 2007082102/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Indre Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.031.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDRE HOLDING S.A.
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082152/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04360. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Auchan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 73.616.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement en date du 27 avril 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Christophe Dubrulle, Directeur Général, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix,

- AUCHAN LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg,

- Monsieur Henri Mathias, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix

sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008;

2. la démission de KPMG AUDIT, Société à responsabilité limitée, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat;

3. KPMG AUDIT, Société à responsabilité limitée, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme
AUCHAN INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082682/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082154/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04204. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082156/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04208. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée CARTHESIO HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 74.046, constituée en date du 1^{er} février 2000 par acte devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 314 du 28 avril 2000

Les statuts ont été modifiés par acte passé par devant le même notaire en date du 1^{er} mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 874 du 12 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés par acte passé par devant le même notaire en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 48 du 10 janvier 2002.

Les statuts ont été modifiés par acte passé par devant le même notaire en date du 17 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations de Luxembourg n° 798 du 27 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés par acte passé par devant le même notaire en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 1.200 du 12 août 2002.

Le capital a été augmenté par acte passé par devant le même notaire en date 3 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 92 du 13 janvier 2006.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 464.150,- (quatre cent soixante-quatre mille cent cinquante Euros), représenté par 46.415 (quarante-six mille quatre cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 46.415 (quarante-six mille quatre cent quinze) actions, représentatives de l'intégralité du capital social, toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 11.550,- (onze mille cinq cent cinquante Euros), par retrait et annulation de 1.155 (mille cent cinquante-cinq) actions propres portant les numéros 44.195 à 45.007 et 32.001 à 32.345, rachetées par la société CARTHESIO HOLDING S.A. en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 464.150,- (quatre cent soixante-quatre mille cent cinquante euros) à EUR 452.600,- (quatre cent cinquante-deux mille six cents euros) représenté par 45.260 (quarante-cinq mille deux cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 452.600,- (quatre cent cinquante-deux mille six cents euros) représenté par 45.260 (quarante-cinq mille deux cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

3. Augmentation du nombre des administrateurs pour le porter de 6 à 7.

4. Nomination de Monsieur Shishmanian en qualité d'administrateur de catégorie B.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 11.550,- (onze mille cinq cent cinquante euros), par le retrait et l'annulation de 1.155 (mille cent cinquante-cinq) actions propres, portant les numéros 44.195 à 45.007 et 32.001 à 32.345, rachetées par la Société suivant décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue avant les présentes en date du 21 décembre 2006, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 464.150,- (quatre cent soixante-quatre mille cent cinquante euros) à EUR 452.600,- (quatre cent cinquante-deux mille six cents euros), représenté par 45.260 (quarante-cinq mille deux cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 452.600,- (quatre cent cinquante-deux mille six cents euros) représenté par 45.260 (quarante-cinq mille deux cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs de 6 (six) à 7 (sept).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Aram Edward Shishmanian, né le 28 juin 1951 à Teheran, Iran, consultant et directeur de sociétés, demeurant au 19 Cadogan Gardens, Londres (UK), administrateur de catégorie B jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2008 et qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, Relation: LAC/2007/10847. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007082430/211/84.

(070091173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

EMG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082157/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04558. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007082163/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04556. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

C.N. International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.556.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Carlo Capasa, domicilié professionnellement au 12, Via Mario Fusetti-20142 Milan (Italie),
- Monsieur Ennio Capasa, domicilié professionnellement au 12, Via Mario Fusetti-20142 Milan (Italie),
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg,
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Sébastien Coyette, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg,

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg,
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Olivier Dewalque, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007083161/693/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Crescendo Family Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 88.313.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082317/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03746. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Crescendo Capitale Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 107.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082318/1012/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03742. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Castle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.484.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082322/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03251. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Elves S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 115.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082307/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08554. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007082338/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03292. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007082337/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03253. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue ce 15 juin 2007 à 10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

«L'Assemblée Générale décide de nommer la société MAZARS dont le siège social est situé au 10A, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes. Le mandat de ce nouveau Commissaire prendra fin à l'Assemblée Générale statutaire de 2008.»

Fait le 15 juin 2007.

Pour MULTIS S.A.

CRITERIA Sàrl / PROCEDIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007081976/768/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.
